



Mon ex cache son argent sur le compte d'une tierce personne

Par **Nathalie**, le **14/07/2009** à **09:21**

Bonjour, rnrnMon ex mari et moi avons divorcé en 1997, la garde de notre enfant m'étant confiée avec un droit de visite au père tous les we, ainsi qu'une pension alimentaire de 800 francs à l'époque. rnl n'a pas payé régulièrement cette pension, et malgré des années de grosse galère, j'ai pensé bêtement bien faire en n'attisant pas de conflit à ce niveau là pour le bien être de notre enfant. Mais depuis son remariage en 1999, la situation s'est dégradée, son épouse ne supportant pas notre fils, qui a fini par ne plus être accueilli du tout chez son père. rnlLe comportement de ce dernier a été inadmissible, il a même porté des accusations extrêmement graves contre notre fils (qui n'ont pas abouti mais qui l'ont quand même amené en garde à vue) et suite au traumatisme subi, en sachant qu'il n'est sensible qu'à ce qui touche son porte monnaie, j'ai décidé de lui demandé les arriérés de pension alimentaire sur les 5 ans où cela est légalement possible. rnlSeulement voilà : pour échapper à ses autres créanciers et bien qu'il gagne particulièrement bien sa vie, il cache son argent sur le compte d'une de ses soeurs qui porte le même nom (il est artisan donc pas de saisie sur salaire possible, mais il gagne environ 3000 à 4000 euros par mois pour lui). rnlSon compte à lui n'est pas solvable. Pas plus théoriquement que celui ouvert au nom de son épouse... Donc l'huissier ne peut rien faire. rnlAutrement dit, je ne sais pas comment le forcer à me donner ce que je réclame. Si vous avez des conseils, merci de me les communiquer. rnlCordialement